RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

commissaire aux comptes

**SAS CGR AUDIT**

Audit, Conseil, Expertise

[redacted]

Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer*
*Expert-Comptable*
*Commissaire aux Comptes*
*Diplômé de l'ESC de Montpellier*

**SARL ECCO**

2658, route d'Orléans – BP 55
18230 SAINT DOULCHARD
***-***
Assemblée générale extraordinaire du 27/12/2024

# ***Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ECCO en société par actions simplifiée***

**SARL ECCO**
Siège social : 2658, route d'Orléans – BP 55, 18230 SAINT DOULCHARD
Capital social : € 1 249 966
**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la ECCO, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

Assemblée générale extraordinaire du 27/12/2024

Monsieur,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à :

- Contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport ;

- Analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

## a) Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers stipulés

Dans le cadre de notre mission, nous avons contrôlé les éléments constitutifs du patrimoine de votre société tels qu'ils apparaissent dans la dernière situation comptable arrêtée 31/10/2024.

La dernière situation comptable du 31/10/2024, établie par la société COGEP, met en évidence les principaux actifs suivants dont nous nous sommes assurés de l'existence, de l'appartenance à votre société et de la correcte évaluation :

Actif immobilisé :

D’un montant total net de 667 997,14 € au 31/10/2024, les immobilisations comprennent :

- D’autres immobilisations corporelles d’une valeur nette de 27 572,65 €
- D’autres participations d’une valeur nette de 640 124,49 €
- D’autres immobilisations financières d’une valeur nette de 300,00 €

Actif circulant :

L'actif circulant, qui représente un montant de 5 791 279,46 € au 31/10/2024, est composé de :

- Créances clients et comptes rattachés d’une valeur nette de 216 960,00 €
- Autres créances d’une valeur nette de 858 437,49 €
- Valeur mobilière de placement d’une valeur nette de 2 840 977,09 €
- Disponibilités pour une valeur de 1 874 904,88 €

Les comptes de trésorerie ont fait l’objet d’un rapprochement avec les relevés de banque et les comptes de créances sont régulièrement analysés et justifiés.

Passif :

Nous avons également vérifié la réalité des éléments du passif en nous assurant qu'il n'existait pas d'élément significatif non comptabilisé .

L’entreprise a contracté deux emprunts dont le solde du premier est évalué à 40 515,69 € et celui du deuxième emprunt est évalué 16 760,58 € au 31/10/2024 et possède un compte bancaire à découvert d’un montant de 25 493,80 € dans le passif du bilan.

Le compte courant de M. LE GOFF est créditeur pour un montant de 2 187,52 € et le compte courant de la SCI MASTER INVEST est aussi créditeur pour un montant de 35 186,58 € au 31/10/2024.

Les comptes fournisseurs et comptes rattachés (107,79 € au 31/10/2024) et les comptes de dettes fiscales et sociales (44 632,26 € au 31/10/2024) sont régulièrement analysés et justifiés.

Capitaux propres :

Les comptes de capitaux propres ont fait l'objet d'un examen particulier au niveau de la situation comptable arrêtée au 31/10/2024.

D'un montant de 6 287 605, 87 € au 31/10/2024, les capitaux propres de la société sont notablement supérieurs au capital social (1 249 966,00 €) et les informations communiquées pour l'exercice en cours (perspectives d'avenir), ne mettent pas en évidence de dégradation potentielle significative du niveau actualisé de ces capitaux propres à la date de transformation.

### b) Analyse de la situation de votre société

Nous avons par ailleurs analysé la situation de votre société pour nous assurer, notamment, de la continuité d'exploitation, tant au travers de la situation financière que des conditions de l'exploitation.

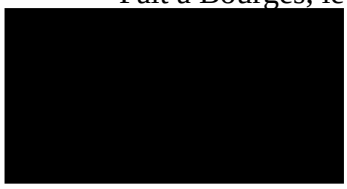
Outre l'analyse de la dernière situation comptable au 31/10/2024, nous nous sommes appuyés sur les perspectives de l'activité communiquées par l'expert-comptable.

Les capitaux propres sont supérieurs au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Bourges, le 13 Décembre 2024



SAS CGR AUDIT
Représentée par Mr Gilles Royer

*Société de commissariat aux comptes*
*Inscrite près de la Cour d'Appel de*
*Versailles et du centre*